

RAPPORT ANNUEL 2004-2005



Ordre des géologues
du Québec



SOMMAIRE

page	
2	Lettres de présentation
3	Rapport du Président
4	Rapport du Directeur général et Secrétaire
5	Activités du Bureau
6	Principales résolutions adoptées
10	Rapport du Syndic
11	Rapports d'activité
11	Comité de révision
11	Comité de discipline
12	Comité d'inspection professionnelle
13	Comité de surveillance de la pratique illégale
13	Comité d'arbitrage
14	Comité des examinateurs
14	Comité des normes d'admission
15	Comité ad hoc sur l'examen professionnel
16	Comité consultatif sur la géologie de l'aménagement
17	Comité consultatif sur l'environnement
18	Renseignements généraux
Annexe	Rapport des vérificateurs

COORDONNÉES

Ordre des géologues du Québec
1117, rue Sainte-Catherine Ouest
Bureau 912
Montréal (Québec) H3B 1H9

téléphone : (514) 278-6220
télécopieur : (514) 278-7591
sans frais : 1-888-377-7708
courriel : info@ogq.qc.ca
site : <http://www.ogq.qc.ca>



**LETTRES
DE
PRÉSENTATION**

Québec, septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,

Yvon Marcoux

Montréal, septembre 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre de la Justice et Ministre responsable des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour son quatrième exercice financier compris entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Raymond Z. Legault, géo.

Montréal, septembre 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le quatrième rapport annuel de l'Ordre des géologues du Québec pour les travaux effectués au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le président,

Raymond Z. Legault, géo.



RAPPORT DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de l'Ordre des géologues pour l'exercice 2004-2005. Au cours de cet exercice, le Bureau a continué son travail en tenant 9 réunions résultant en l'adoption de 39 résolutions. Dans le cadre de la mise à jour du plan stratégique, le Bureau a fixé diverses priorités au niveau de :

- l'encadrement des géologues : le Bureau vise à compléter la mise en place des outils d'encadrement de la profession, en particulier en instituant l'inspection professionnelle et en mettant en place les outils supplémentaires de contrôle lors de l'admission à la profession, soit l'encadrement des stagiaires et l'examen de pratique professionnelle.
- les communications : le Bureau vise à améliorer les communications émanant de l'Ordre tant vers les géologues que vers le public en général.
- la loi sur les géologues : le Bureau vise à étendre la protection du système professionnel à toutes les personnes ayant besoin de services professionnels en géologie, en particulier dans les domaines de l'aménagement, de l'environnement et de l'eau souterraine.
- le fonctionnement du Bureau : le Bureau vise à une amélioration continue de son fonctionnement et de celui de ses comités pour assurer que l'Ordre des géologues soit parmi les organismes les mieux gérés.

Ainsi, en accord avec les priorités fixées par le Bureau, la surveillance de la pratique illégale et les premières démarches de l'inspection professionnelle ont démarré durant l'exercice 2004-2005. De plus, le Bureau a entamé l'étude de projets de Règlements traitant d'une part de l'exercice en société et d'autre part de la formation continue. Toujours en fonction de ses priorités, le Bureau a constaté que, malgré une gestion serrée, l'Ordre sera dans l'obligation de rehausser la cotisation des membres pour disposer des ressources financières nécessaires à rencontrer ses obligations.

Enfin je remercie tous les membres du Bureau, les Présidents et membres des comités qui ont contribué à la réalisation de nos objectifs ainsi que la Direction Générale et le support administratif pour leur appui continu.

Les géologues membres de l'Ordre des géologues du Québec ont raison d'être fiers du travail accompli et de regarder avec confiance l'avenir de notre ordre.

Raymond Z. Legault, géo., M. Sc.
Président



**RAPPORT
DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL
ET
SECRÉTAIRE**

C'est avec fierté que je présente le bilan de l'exercice terminé en mars 2005. Ce bilan est positif tant du côté des réalisations que du côté financier.

Du côté financier, l'exercice 2004-2005 se solde par un équilibre des frais et des revenus, et, malgré les ressources limitées, une réserve a pu être constituée pour faire face aux frais éventuels du contrôle de l'exercice.

Au nombre de ses réalisations de l'exercice 2004-2005, l'Ordre des géologues peut compter sur les premières démarches de l'inspection professionnelle et de la surveillance de l'exercice illégal de la profession. De plus, l'Ordre a continué d'accueillir des personnes formées à l'étranger en améliorant constamment ses outils pour l'évaluation des compétences. Les membres de l'Ordre peuvent donc être fiers du travail des comités.

Durant cet exercice, le Bureau a procédé à la mise à jour de son plan stratégique. Ce nouveau plan stratégique révisé a déjà été mis en application en fixant les priorités de l'Ordre qui guideront mes actions futures.

Je termine en exprimant ma reconnaissance et celles des membres envers les membres du Bureau et des comités dont les efforts bénévoles ont permis à l'Ordre de réaliser sa mission jusqu'à ce jour. Je remercie personnellement notre syndic, M. Cloutier, de même que M. Gariépy du CIQ et les nombreux membres de l'Ordre qui m'ont offert assistance et conseils. Parmi les nombreux géologues qui m'ont offert leur appui, je tiens à signaler les contributions des présidents des comités de l'Ordre soit messieurs Pierre Beaudry, Myles Carter, Pierre Crépeau, André D'Aragon et Gilbert Prichonnet.

Enfin je souligne le travail indispensable du personnel du secrétariat de l'Ordre qui me permet de réaliser mes tâches.

Respectueusement,

Alain Liard, géo., M. Sc.
Directeur général et Secrétaire

ACTIVITÉS DU BUREAU

CONSTITUTION DU BUREAU

Les troisièmes élections des administrateurs ont eu lieu avec clôture des mises en candidature le 1^{er} avril et clôture du scrutin le 1^{er} mai 2004. Lors de la clôture des mises en candidatures, le Secrétaire a constaté que le nombre de candidats égalait le nombre de postes à combler. Les candidats aux postes d'administrateurs ont donc été déclarés élus par acclamation et aucun scrutin n'a eu lieu. Un administrateur nommé a été remplacé.

MEMBRES DU BUREAU

(JUSQU'AU 25 MAI 2004)

M. Michel A. Bouchard, géo., président

M^{me} Tracy J. Armstrong, géo.

M^{me} Marie-France Bugnon, géo.

M. Jean Demers, géo.

M. Serge Perreault, géo.

M. Martin Poulin, géo.

M. Robert P. Wares, géo.

M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée

M^{me} Louise Turgeon, administratrice nommée

MEMBRES DU BUREAU

(APRÈS LE 25 MAI 2004)

M. Michel A. Bouchard, géo., président

M^{me} Tracy J. Armstrong, géo.

M^{me} Marie-France Bugnon, géo.

M. Jean Demers, géo.

M. Serge Perreault, géo.

M. Martin Poulin, géo.

M. Robert P. Wares, géo.

M^{me} Gisèle G. Roy, administratrice nommée

M. Pierre Carrier, administrateur nommé

EMPLOYÉS PERMANENTS (SIÈGE SOCIAL)

Au 31 mars 2005, l'Ordre compte trois employés permanents, soit :

- M. Alain Liard, géo., Directeur général et Secrétaire
- M^{me} Chantale Ducharme, Adjointe au Directeur général
- M^{me} Jacinthe Tremblay, Adjointe administrative, admission et services aux membres

RÉUNIONS DU BUREAU

Au cours de son quatrième exercice, le Bureau a tenu neuf réunions, dont deux réunions extraordinaires par conférence téléphonique. À chaque séance, le Bureau reçoit les rapports d'activité du Secrétaire et directeur général, ainsi que des comités statutaires et ad hoc.

Principales résolutions adoptées

Réunion	Date	Lieu
25 ^e	13 avril 2004	Montréal, siège social
26 ^e	25 mai 2004	Montréal, siège social
27 ^e	5 juillet 2004	Conférence téléphonique
28 ^e	31 août 2004	Montréal, siège social
29 ^e	24 septembre 2004	Laval, lieu d'AGM
30 ^e	22 novembre 2004	Sainte-Foy, SOQUEM
31 ^e	25 janvier 2005	Montréal, siège social
32 ^e	13 février 2005	Conférence téléphonique
33 ^e	17 mars 2005	Montréal, siège social

Au cours de l'exercice 2004-2005, en excluant les délivrances de permis et les radiations, 39 résolutions ont été adoptées par le Bureau. Les principales décisions du Bureau sont présentées ci-dessous; le numéro des résolutions apparaît entre parenthèses.

PLAN STRATÉGIQUE

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique, le Bureau a établi une liste de priorités concernant divers aspects de ses responsabilités :

- Pour l'encadrement des géologues : les actions prioritaires sont le développement de l'examen de pratique professionnelle et la mise en place de l'inspection professionnelle.
- Communications : les actions prioritaires sont la mise en place d'un Bulletin trimestriel pour les membres et le recrutement des diplômés en géologie des universités du Québec.
- Loi sur les géologues : voir à ce que le champ réservé inclut l'exercice de la géologie en environnement, en aménagement et en ressources en eau.
- Fonctionnement du bureau : améliorer l'efficacité du Bureau entre autres par la constitution d'un comité de vérification élargi et des rencontres annuelles avec les présidents des comités.

COTISATIONS ET FRAIS

Les frais divers et les cotisations ont été fixés ou modifiés durant l'exercice 2004-2005 comme suit :

- Inscription annuelle des membres : obligation d'avoir déposé une demande d'inscription complète et d'avoir acquitté la cotisation annuelle au 1^{er} avril sous peine de radiation sans préavis (29.8.2.2)
- Frais de demande d'autorisation auprès de l'OQLF pour la délivrance de permis restrictif ou prolongation de permis temporaire: 50\$ (31.8.2.2)
- Cotisation au programme d'assurance responsabilité secondaire : 11\$. (32.8.2.1)

ADMISSIONS ET RADIATIONS

À chacune des réunions du Bureau, les administrateurs adoptent la liste des admissions et radiations consignées au procès-verbal. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'Ordre a délivré 102 permis et a procédé à 43 radiations, parmi lesquelles 35 résultent de démissions ou du non-paiement de la cotisation annuelle, 5, du défaut de fournir une preuve d'assurance responsabilité professionnelle et 3, de la fin des permis temporaires.

PRATIQUE ILLÉGALE

Le Bureau a donné mandat au Secrétaire et au Syndic de faire enquête sur des cas présumés de pratique illégale et a retenu les services d'un conseiller juridique (29.5.5b, 30.5.4).

AFFAIRES DE L'ORDRE

Gestion des affaires courantes

Le budget pour l'année 2004-2005 a été préparé par le Secrétaire de l'Ordre et adopté par le Bureau. Des modifications ont ensuite été faites en cours d'exercice (25.6.3, 28.5.2).

Lors de la dernière réunion de l'exercice, le budget de l'exercice 2005-06 a été adopté (33.5.7a) et une réserve de 50 000 \$ a été créée pour payer les frais éventuels des enquêtes du Syndic et des démarches au comité de discipline. Tout épuisement de cette réserve sera compensé au besoin par résolution du Bureau (33.5.7b).

Les consignes de gestion financière de l'Ordre ont été modifiées en fonction des changements aux coûts de déplacement et pour permettre une plus grande flexibilité administrative (30.5.9.2).

Le Bureau a pris diverses mesures et désigné un vice-président pour palier aux absences du président. (28.4.1, 31.5.2a). M. Robert Wares a ainsi été désigné vice-président (31.5.2b).

Enfin, pour améliorer son fonctionnement, le Bureau a redéfini le comité de vérification de l'Ordre en modifiant sa constitution et en lui confiant un rôle élargi du suivi budgétaire (31.5.2c).

Nomination aux comités statutaires et comités ad hoc

Durant l'exercice, de nouveaux comités ont été créés et des membres ont été nommés aux comités existants et aux nouveaux comités.

Comité de discipline

Jacinthe Tremblay, Secrétaire du comité. (29.9.1.1)

Comité d'inspection professionnelle

Alain Blanchette, géo. (29.9.1.1)

Comité des examinateurs

André D'Aragon, géo. responsable du comité (28.9.2.1)

Hugues Leduc, géo. (29.9.1.1)

Comité de révision

Gisèle G. Roy, administratrice nommée (26.6.2.1)

Comité de vérification

Pierre Carrier, administrateur nommé (26.6.2.2)

Robert Wares, géo. (31.5.2c)

Comité des normes d'admission

Bruce Hart, représentant McGill (25.10.1.2)

Réglementation

Au cours de l'exercice 2004-2005, le Bureau de l'Ordre a adopté ou modifié les trois règlements énumérés ci-dessous:

- Code de déontologie des géologues (25.9.3)
- Règlement sur les frais (29.8.2.2, 31.8.2.2, 32.8.2.1)
- Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des géologues du Québec (25.9.4, 26.9.4, 29.8.2.1, 30.8.2.1)

En outre, le Bureau a entamé l'étude de projets de Règlement sur la pratique en société et de Règlement sur les activités de formation continue.

Dans le cadre de la mise en place de l'inspection professionnelle, le Bureau a adopté un programme d'inspection annuelle (30.5.6).

Mobilité professionnelle

L'Ordre a continué son travail de collaboration avec les organismes d'encadrement professionnel d'autres juridictions pour encadrer et faciliter la mobilité professionnelle des géologues.

Prix, bourses et commandites

L'Ordre a continué la tradition de reconnaître l'excellence professionnelle en attribuant les prix du Mérite géoscientifique aux récipiendaires désignés. Les prix ont été remis lors d'une cérémonie à Québec, le 22 novembre 2004 dans le cadre de Québec Exploration 2004.

M. Gilbert Prichonnet, Prix Côte-Carbonneau

M. Mathieu Piché, Mérite Ressources

M. Myles Carter, Mérite aménagement environnement

L'Ordre continue aussi la remise de bourses de 500 \$ aux étudiants méritants du premier cycle désignés par les départements de géologie à l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université Laval, l'École Polytechnique, l'Université du Québec à Montréal et l'Université McGill. Les récipiendaires en 2004 sont Karine Benchétrit, Geneviève Carignan, Amélie Ouellet, Patrick Brunet et Emmanuel Lemieux.

L'Ordre appuie aussi occasionnellement des manifestations et événements intéressant les géologues et futurs géologues. Au cours de l'exercice, l'Ordre a accordé

- 220 \$ pour le meilleur projet en sciences de la Terre dans le cadre de la Super Expo-sciences Bell;
- 500 \$ au Colloque sur le patrimoine géologique;
- 250 \$ au Colloque du RÉDIST à Chicoutimi
- 250 \$ en soutien au Concours de photos des étudiants du Département de géologie et génie géologique de l'U. Laval
- 500 \$ à l'Association des étudiantes et étudiants du Département des Sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM pour « Jeux de géologie », organisé par l'ensemble des départements de géologie du Québec;
- 250 \$ en soutien au colloque De Launay organisé à l'UQAM

Représentation de l'Ordre

L'Ordre désigne des représentants sur divers comités et auprès d'organismes externes.

- Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (CCGP)
Serge Perreault, directeur
- Comité des Normes du Conseil Canadien des Géoscientifiques professionnels
Normand Goulet, géo. Représentant OGQ
- Comité conjoint OGQ/OIQ
Jean Demers, géo., et Alain Liard, géo. (31.5.5)

RAPPORT DU SYNDIC

Le syndic Me Neville-Warren Cloutier, géo. a traité 5 dossiers durant l'exercice 2004-2005, à savoir 4 décisions rendues du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 et 1 dossier est en traitement. Il y a une enquête en cours et il n'y a eu aucune ouverture de nouveau dossier. Le Syndic n'a déposé aucune plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Au 31 mars, il y a un dossier actif en matière de pratique illégale à être complété durant l'année.

Activités du syndic

▪ Enquête en cours au début de la période:	0
▪ Dossiers ouverts:	5
▪ Demande de conciliation en suspens au début :	0
▪ Demande de conciliation reçue :	0

Total des dossiers : 5

Évolution des dossiers

▪ Décisions rendues :	4
▪ Plainte disciplinaire déposée :	0
▪ Enquête en cours à la fin de la période:	1
▪ Conciliation en cours à la fin de la période:	0

Total des dossiers : 5

Nature des interventions du syndic

▪ Information obtenue du public :	1
▪ Information obtenue d'un membre :	0
▪ Informations obtenues du Bureau :	3
▪ Demande de tenue d'enquête du public :	1
▪ Demande de tenue d'enquête d'un membre :	0
▪ Demande de tenue d'enquête du Bureau :	0
▪ Demande de conciliation :	0

Nota: En collaboration étroite avec le Directeur général de l'Ordre, le Syndic a participé à la rédaction d'un document de travail couvrant les divers aspects de la pratique illégale et de l'usurpation de titre ainsi que la réfection de règlements portant tour à tour sur l'assurance responsabilité professionnelle, une ébauche sur le Règlement sur la pratique en société et multidisciplinarité, et le Règlement sur les frais. Collaboration sur les notes préparatoires et la propriété intellectuelle.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

COMITÉ DE RÉVISION	Composition du comité Myles A. Carter, géo., responsable du comité Roch Poulin, géo. Gisèle Roy, administratrice nommée Activités du comité Au cours de l'exercice, le comité de révision n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande de révision et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.
COMITÉ DE DISCIPLINE	Composition du comité Me Carole Marsot, présidente André Bériault, géo. Jean-Marc Charbonneau, géo. Jean Descarreaux, géo. Rock M. Poulin, géo. Activités du comité Nombre de plainte(s) reçue(s) entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005 : aucune (0). Nombre de décision(s) rendue(s) entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005 : aucune (0). Nombre d'audience(s) du comité entre le 1^{er} avril 2004 et le 31 mars 2005 : aucune (0). Sanctions Aucune sanction n'a été imposée durant l'exercice.

**COMITÉ
D'INSPECTION
PROFESSIONNELLE**

Composition du comité

Pierre Beaudry, géo., Président du comité
Alain Blanchette, géo.
Philippe Cloutier, géo.
Réjean Girard, géo.
Marcel Vallée, géo. ing.

Surveillance générale

Durant l'exercice 2004-2005 un questionnaire de surveillance générale a été préparé et transmis à tous les membres de l'Ordre dans le cadre de l'inscription annuelle 2005-2006. Les résultats du questionnaire seront compilés au cours du prochain exercice. Des inspecteurs ont été recrutés pour les visites de surveillance générale à venir.

Enquêtes particulières

Durant l'exercice aucune enquête particulière n'a eu lieu; et aucune demande d'enquête particulière n'a été reçue.

Activités du comité

Le comité a tenu onze réunions durant l'exercice (dont dix par conférence téléphonique) visant à développer le programme d'inspection de l'Ordre.

Développement du programme d'inspection professionnelle

Le programme comprend un questionnaire de surveillance générale (*Questionnaire préalable à l'inspection*) distribué à tous les membres, suivi de l'analyse des données recueillies et de l'inspection sur le terrain d'un certain nombre de membres. Le questionnaire est un outil dynamique qui évoluera en fonction des besoins de l'Ordre, des guides, normes et autres documents qui seront éventuellement produits par l'Ordre, et des commentaires du Bureau et des membres.

Le *Questionnaire préalable à l'inspection* élaboré au cours de l'exercice visait essentiellement à :

- Éduquer les membres sur les lois et règlements régissant les ordres professionnels et spécifiques à l'OGQ;
- Stimuler/orienter la réflexion des membres sur les concepts de compétence et de responsabilité professionnelle;
- Sonder les membres et dépister d'éventuelles lacunes (individuelles et communes) qui auraient besoin d'être investiguées plus en profondeur (inspection régulière d'individus ciblés, sondages plus spécifiques ...), être corrigées et/ou être portées à l'attention du Bureau.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE	Constitution du comité Jean Demers, géo. Robert Wares, géo. Mandat du comité Le mandat du comité de surveillance de l'exercice illégal de la géologie consiste à effectuer des enquêtes auprès de personnes soupçonnées d'usurper le titre de géologue ou de pratiquer des actes réservés aux géologues. Ce comité a pour tâche d'étudier les rapports d'enquêtes qui lui sont remis et de recommander, le cas échéant, au Bureau de l'Ordre, le dépôt de plaintes devant les tribunaux contre les présumés contrevenants. Activités de l'exercice Le comité a été constitué durant l'exercice et sa première activité a été de développer des règles d'intervention avec l'aide du Syndic. Par la suite, un conseiller juridique a été retenu pour appuyer le comité dans ses démarches. Le comité a procédé à des enquêtes générales afin de mieux évaluer l'importance de l'exercice illégal. Suite à ces enquêtes, le comité a recommandé que des procédures soient prises contre un contrevenant. Dans ce dossier, une procédure innovatrice a été utilisée afin d'éviter de longues procédures judiciaires et l'Ordre a obtenu une confession d'exercice illégal de la part du contrevenant qui s'est engagé à ne plus faire les actions reprochées.
CONSEIL D'ARBITRAGE	Composition du conseil Michel Maeyens, géo Michel Bardoux, géo Activités du conseil Au cours de l'exercice, le conseil d'arbitrage n'a reçu et n'a eu à traiter aucune demande d'arbitrage et aucune demande n'était en suspens à la fin de l'exercice.

**COMITÉ
DES
EXAMINATEURS**

Composition du comité

André D'Aragon, géo., responsable du comité (depuis août 2004)
Marc Boivin, géo., (jusqu'à juillet 2004)
Marie-France Bugnon, géo.
Normand Goulet, géo.
Hugues Leduc, géo. (depuis novembre 2004)
Michel Rocheleau, géo.

Mandat

Ce comité est responsable de l'évaluation des qualifications des candidats aux permis de géologue et géologue stagiaire. Il recommande la délivrance des permis au Bureau sur la base de son évaluation.

Activités du comité

Durant l'exercice 2004-2005, le comité a tenu huit (8) réunions au cours desquelles les dossiers de 93 candidats au permis ont été étudiés. En outre, le comité a collaboré avec le Secrétaire de l'Ordre dans l'amélioration des procédures de documentation des dossiers des demande de permis, particulièrement l'étude d'évaluation d'équivalence de formation.

**COMITÉ
DES
NORMES
D'ADMISSION**

Composition du comité

Gilbert Prichonnet, géo. (UQAM) – Responsable
Georges Beaudoin (U. Laval)
Louis R. Bernier (à décembre 2004)
Pierre Cousineau (UQAC)
Pierre-André Garneau
Alain Liard
Bruce Hart (McGill)

Mandat

Le Comité des Normes d'Admission (CNA) a pour mandat la création et le maintien de normes de qualifications pour la délivrance des permis aux personnes aptes à l'exercice professionnel. Le comité est formé de représentants des institutions d'enseignement et de praticiens exerçant dans les divers champs de la géologie professionnelle.

Activités du Comité

Le comité a tenu deux (2) réunions de travail durant l'exercice.

Le comité a travaillé durant le présent exercice à l'examen d'un profil de formation en environnement physique. Cette formation touche au domaine de l'environnement physique au sens général, à celui de l'hydrogéologie en particulier et aux interventions en géologie de l'aménagement. Certains aspects de ces pratiques sont partagés avec des ingénieurs : hydrogéologie et aménagement, entre autres.

	En pratique, le comité a élargi sa réflexion à la question suivante : faut-il envisager de créer plusieurs profils à l'intérieur de la « géologie traditionnelle »? Ex. Géologie des Ressources, Géologie de l'Environnement, Géochimie, comme l'ont fait d'autres provinces, au Canada. Par ailleurs, une question importante a été longuement débattue, à savoir si les connaissances de base essentielles, pouvant conduire à la définition d'un tronc commun, sont bien définies et adaptées aux pratiques actuelles. Enfin le Bureau a saisi le comité d'une question qui est déjà débattue à l'échelle nationale : la nécessité d'en arriver à un consensus sur une brève définition des contenus attachés aux grands champs disciplinaires de la formation de géologue.
COMITÉ AD HOC SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL	Composition du comité Alain Liard, géo., responsable du comité Marc Boivin, géo. (jusqu'à mai 2004) Charles Beaudry, géo. Michel Maeyens, géo. Marcel Vallée, géo. ing. Mandat Ce comité a pour mandat de préparer un examen professionnel en appui au CNA et en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs. L'examen professionnel sera administré aux candidats au permis de géologue lorsque le projet de règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance du permis aura force de loi. Activités du comité Durant l'exercice, le comité a procédé à la préparation de notes préparatoires pour l'examen professionnel en s'inspirant du document du même nom de l'Ordre des ingénieurs. Pour ce faire, les membres du comité ont personnellement révisé et édité les textes et ont fait appel au concours du Syndic et de plusieurs géologues dont les noms sont énumérés ci-après : Neville –Warren Cloutier, géo., syndic Yvon Pageau, géo., retraité Marc Charbonneau, géo. Jacques Laurin, géo.



**COMITÉ CONSULTATIF
SUR LA
GÉOLOGIE
DE L'AMÉNAGEMENT**

Composition du comité

Pierre M. Crépeau, géo. retraité, responsable
Jean Beaulieu, géo.
Aimé Bensoussan, géo.
Alain Blanchette, géo.
Bernard Boucher, géo.
Marc-André Gélinas, géo. stag.
Guy S. Larocque, expert conseil
Rock M. Poulin, géo.

Mandat

Le mandat du CCGA consiste à soumettre des propositions et des suggestions visant à définir et à contrôler l'exercice adéquat de la géologie dans le domaine de l'aménagement compte tenu des risques naturels et induits pouvant compromettre les intérêts, le bien-être et la sécurité du public.

Activités du comité

Durant l'exercice 2004-2005, le CCGA a tenu six réunions et les principaux sujets abordés y concernaient :

- La profession du géologue dans le secteur de l'aménagement
Préparation d'un document décrivant l'exercice de la géologie dans le secteur de l'aménagement et comportant un guide de pratique.
- Sensibilisation du public
Préparation de dépliant pour informer le public de l'importance de la géologie pour diminuer les risques en aménagement.
- Matériaux géologiques problématiques
Conciliation des informations sur des matériaux géologiques pouvant présenter des problèmes au public tels que la silice amorphe, l'amiante, le radon et la montmorillonite. À noter que la participation des membres du CCGA au processus de consultation d'organismes normatifs a contribué à préciser le besoin d'intervention du géologue dans certaines normes du Bureau des normes du Québec.
- Qualifications du géologue de l'aménagement
Étude sur les qualifications qui pourraient être exigées des géologues de l'aménagement, tout particulièrement des prérequis académiques, de la formation continue ainsi que de l'expérience pertinente. Qualifications à différencier de celles des autres géoscientifiques tels que les géophysiciens et les hydrogéologues intervenant dans le secteur de l'aménagement ; question traitée dans le memento du CCGA du 28 juin 2004 présenté au Bureau de l'OGQ le 31 août 2004.

**COMITÉ CONSULTATIF
SUR
L'ENVIRONNEMENT**

Composition du comité

Martin Poulin, géologue, responsable du comité
Pierre Beaudry, géologue
André Bériault, géologue
Michel A. Bouchard, géologue
Luc Champagne, géologue
André D'Aragon, géologue, urbaniste
Robert Morin, géologue

Mandat

Le Comité Consultatif sur l'Environnement a pour mandat d'exercer une surveillance des activités et développements du domaine de l'environnement qui concernent les géologues et de présenter au Bureau des propositions visant les divers aspects de l'exercice de la géologie en rapport avec l'environnement. Ce mandat matérialise dans le secteur de l'environnement une partie des obligations de l'Ordre de protéger les intérêts, le bien-être et la sécurité du public.

Activités du comité

Aucune activité durant l'exercice

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PERMIS

L'Ordre des géologues décerne un permis de géologue donnant droit à l'exercice de la géologie suite à l'inscription, et un permis de géologue stagiaire donnant droit à l'exercice de la géologie sous la supervision d'un géologue. Les permis sont délivrés par le Bureau sur recommandation du Comité des examinateurs après étude de la formation et de l'expérience. Les géologues stagiaires ne sont pas considérés comme des géologues professionnels au sens du Code, mais l'Ordre des géologues juge important d'encadrer les diplômés durant la période où ils acquièrent l'expérience nécessaire à l'exercice autonome de la profession.

INSCRIPTIONS ET AUTORISATIONS SPÉCIALES

L'Ordre compte quatre classes de membres:

1. les géologues, actifs, inscrits au Tableau avec plein droit d'exercice, seuls les géologues sont comptés comme professionnels actifs.
2. les géologues stagiaires, actifs, inscrits au Tableau avec droit d'exercice limité.
3. les membres inactifs, détenteurs de permis de géologue qui n'exercent pas pour diverses raisons (chômage, congé parental, etc.)
4. les membres retraités, détenteurs de permis de géologue qui n'exercent plus mais qui désirent rester en contact avec la profession.

Les tableaux suivants résument l'évolution du nombre des membres et d'autorisations spéciales de même que le nombre de permis émis et de radiations au cours de l'exercice 2004-2005.

INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Statut	Géologue	Géologue stagiaire	Géologue inactif	Retraité
Dénombrement				
Début exercice	476	106	50	15
Radiations	25	7	7	4
Fin exercice	473	121	58	15

DÉLIVRANCE DE PERMIS

Description	Géologue	Géologue Stagiaire	Géologue temporaire
Permis délivrés	43	50	9

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Autorisations délivrées : 4

COTISATIONS DES MEMBRES

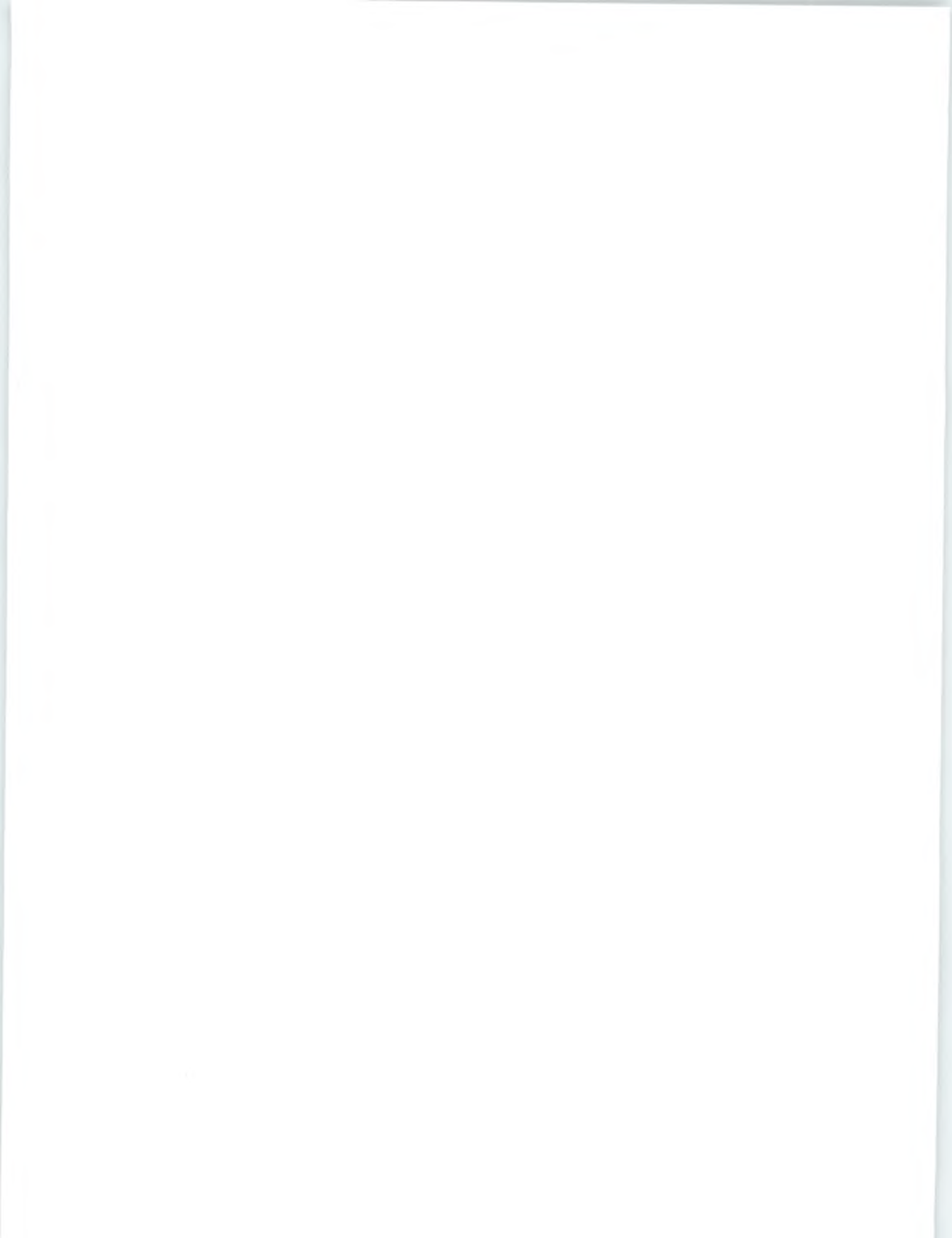
Membres géologues

Géologue ^a	395,00 \$ plus contribution OPQ
Géologue membre OIQ	250,00 \$ plus contribution OPQ
Géologue temporaire APGO	200,00 \$ plus contribution OPQ

Membres associés

Géologue stagiaire	150,00 \$
Géologue retraité	100,00 \$
Géologue inactif	150,00 \$

^a Incluant temporaire et restrictif



Gosselin + Associés inc.
Comptables agréés

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2005

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2005

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	3
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution des actifs nets	5
Résultats	6
Notes complémentaires	7-10

Gosselin + Associés inc.

Comptables agréés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres de
L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC au 31 mars 2005 et les états de l'évolution des actifs nets et des résultats de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Gosselin & Associés inc.

Gosselin & Associés inc.
Comptables agréés

Montréal,

Le 21 juillet 2005

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

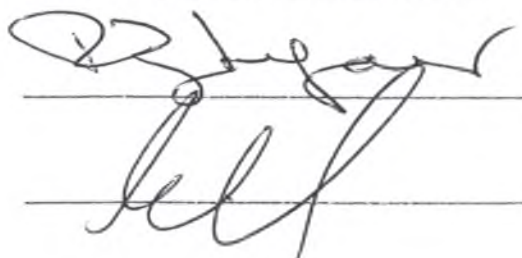
BILAN

AU 31 MARS 2005

	2005	2004
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	147 183	133 677
Placements – note 3	78 414	89 851
Débiteurs – note 4	15 182	10 929
Frais payés d'avance	2 554	4 579
	243 333	239 036
IMMOBILISATIONS – note 5	9 188	16 636
	252 521	255 672
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs – note 6	26 165	25 162
Apports reportés – note 7	103 226	102 257
	129 391	127 419
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	9 188	16 636
AFFECTÉS	50 000	-
NON AFFECTÉS	63 942	111 617
	123 130	128 253
	252 521	255 672

ENGAGEMENT CONTRACTUEL – note 8

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	Investis en immobi- lisations	Affectés	Non affectés	Total 2005	Total 2004
	\$		\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	16 636	-	111 617	128 253	85 092
Excédent des produits sur les charges	(8 518)	-	3 395	(5 123)	43 161
Acquisition d'immobilisation	1 070	-	(1 070)	-	-
Affectation d'origine interne - note 9	-	50 000	(50 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	9 188	50 000	63 942	123 130	128 253

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

	2005	2004
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations des membres	208 786	202 889
Admissions	10 083	12 386
Évaluation de dossiers	3 800	800
Commandites	-	1 000
Ventes de sceaux	2 000	3 751
Intérêts	2 736	3 655
Autres	1 030	1 300
	<u>228 435</u>	<u>225 781</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	105 378	95 793
Télécommunications	7 691	9 336
Honoraires	27 580	8 114
Loyer, taxes et frais connexes	22 792	18 780
Papeterie et photocopies	17 513	7 228
Droits d'auteurs	5 000	-
Messagerie et poste	5 284	5 434
Assurances	1 757	1 739
Cotisations	9 476	8 143
Frais bancaires	398	399
Déplacements et représentation	16 701	12 281
Coût des sceaux vendus	688	1 339
Communications et promotions	4 731	4 709
Amortissement des immobilisations	8 518	8 966
Divers	51	359
	<u>233 558</u>	<u>182 620</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(5 123)</u>	<u>43 161</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC est constitué selon la Loi sur les Géologues depuis le 22 août 2001. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous.

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 1/3 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

NOTE 3 PLACEMENTS

	2005	2004
	\$	\$
Wood Gundy		
Fonds communs d'investissement (juste valeur 356 \$)	351	472
Titres à revenus fixes, 2,35 %, échéant le 12 avril 2005 (juste valeur 77 932 \$)	77 685	88 792
Encaisse	378	587
	<u>78 414</u>	<u>89 851</u>

NOTE 4 DÉBITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Comptes clients – membres	15 182	7 048
Intérêts à recevoir	-	827
Déductions à la source – 2003	-	3 054
	<u>15 182</u>	<u>10 929</u>

NOTE 5 IMMOBILISATIONS

	2005		2004
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	8 806	4 764	4 042
Équipement informatique	21 774	17 026	4 748
Logiciels	2 884	2 884	-
Améliorations locatives	712	314	398
	<u>34 176</u>	<u>24 988</u>	<u>9 188</u>
			<u>16 636</u>

NOTE 6 CRÉDITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Frais courus	8 478	6 817
Salaires et charges sociales	5 183	5 884
Taxes à la consommation	12 504	12 461
	<u>26 165</u>	<u>25 162</u>

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

NOTE 7 APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les cotisations reçues au cours de l'exercice pour l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2004	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2005
	\$	\$	\$	\$
Cotisations	<u>102 257</u>	<u>209 755</u>	<u>208 786</u>	<u>103 226</u>

NOTE 8 ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'ordre s'est engagé en vertu d'un bail venant à échéance en novembre 2006. Les loyers minimaux futurs totalisent 25 550 \$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2006	15 330
2007	10 220

NOTE 9 AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice le conseil d'administration a décidé de créer une affectation interne de 50 000 \$ pour défrayer les frais légaux éventuels. L'organisme ne peut utiliser cette affectation d'origine interne sans le consentement du conseil d'administration.

NOTE 10 DONNÉES COMPARATIVES

La présentation de certaines données des états financiers de l'exercice précédent fournies pour fin de comparaison a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle présentation adoptée au cours de l'exercice.

ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2005

NOTE 11 LES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'a pas été préparé, car il ne fournissait pas d'information supplémentaire utile sur les activités de financement et d'investissement et sur les effets qui en découlent.

NOTE 12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs à court terme et des passifs à court terme se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les justes valeurs sont fondées sur des estimations, donc il ne faut pas les interpréter comme réalisables si les instruments étaient réglés immédiatement.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

